



JOURN@L FOOT

N°419 DU JEUDI 9 MAI 2019

LA SEMAINE EN BREF...

REFORME CHAMPIONNAT : ACCESSION ET DESCENTE

Suite à de nombreuses demandes, vous trouverez ci-dessous des informations relatives à la réforme du championnat de Ligue «Jeunes»:

Le 1er de U15 D1 monte en U16 R2

Le 2ème de U15 D1 monte en U15 R2

Le 1er de U17 D1 monte en U18 R2

Le 1er de U20 D1 monte en U20 R2

Pour les descentes les U15 R2 ont le choix de redescendre en U15 D1 ou U17 D1

Pour les U17 R2 ils ont le choix de descendre en U17 D1 ou U20 D1

Pour les U19 R2 descente en U20 D1

Suppression du niveau U15 R3

Ces changements n'entraînent aucunes modifications des championnats de District.

Sous réserve de dernières modifications apportées par le Conseil et l'AG de Ligue.

SOMMAIRE

SÉCRÉT. GÉNÉRAL P1

REGLEMENTS P2

FORMATION P5

DISCIPLINE P5

JEUNES/SPORT. P7

TECHNIQUE P10

COUPES P12

FEMININES P12

APPEL P13

- **NOTE AUX TRESORIERES**

Liste des clubs non à jour du règlement de leur facture :
GREMIO FUTSAL – SEYNOD FUTSAL

- **CARNET NOIR**

C'est avec regret que le District vous fait part du décès de Monsieur Guy BELINGUIER, ancien arbitre du District. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à leurs familles et proches leurs sincères condoléances.

- **DATES A RETENIR**

- Samedi 25 Mai 2019 : Journée Nationale des U7
- Week-end 15 et 16 Juin 2019 : Finales des Coupes du District à Cruseilles
- Vendredi 21 Juin 2019 : AG été du District à Margencel
- Jeudi 4 Juillet 2019 : Soirée des Récompenses à Ville la Grand (Salle du Savoy)

- **TOURNOIS**

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

Nous demandons aux clubs de bien vouloir compléter le formulaire de « **Demande d'homologation de tournoi** » disponible sur le site du District (Rubrique Documents > Fiches et Formulaires > Docs Clubs), seul ce document permet d'obtenir **l'avis favorable**.

FC CHERAN :

Tournoi Seniors Féminines mercredi 8 Mai 2019 (**Avis défavorable du District**).

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

CORRESPONDANCE

LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES : Suivi des clubs nationaux – Label Jeunes F.F.F. - Gpt Jeunes Bons Ballaison

CLUBS : ETS DOUVAINNE LOISIN : Invitation Tournoi

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission des Règlements :

ETS Douvaine – Allinges – FC Vallée Verte – CS Ayse – JS Reignier – AS St Genis Ferney Crozet – FC Carroz d'Araches – US Vétraz Monthoux – AS Thonon

Commission de Discipline :

MM. Pittet – Sanavio – Dru – Carpentier – Khalifa – Bendia - Rosebaum
 Beaumont Collonges FC – AS Neydens – Cran Olympique – Semine – Divonne – Allinges – GFA Rumilly Vallières –
 Annecy Portugais

Commission des Jeunes :

FC Cheran – FC Combloux – CA Bonneville – CO Chavanod – GJBB – FC Cluses – La tour – CS Vacheresse – US Semnoz
 Vieugy – US Argonay – Sciez – ETS Meythet – AS Sillingy – US Pringy – CA Bonneville – FC La Filière – US Vougy – FC
 Brevon – Gpt Jeunes Marin Champanges – Gpt Jeunes de l'Épine – FC Salèves – Gpt Club des Ussets – GJ Arenthon
 Scientrier

Commission Sportive:

ETS Viry - AS St Genis Ferney Crozet (2) – Prévessins Moens – SS Allinges – FJ Champanges – Marignier SP – Sciez – FC
 Marcellaz Albanais – FC Gavot – CS Vacheresse Chevenoz – SC Morzine VA – FC Carroz d'Araches – FC La Filière – Foron
 FC – FRS Champanges – JS Reignier

Commission Féminine :

FC Thones – ETS Meythet – SC Morzine – ETS Seynod - M. Austin

Commission des Arbitres :

FC Vallée Verte – Annecy Portugais – Amphion Publier – CS St Pierre en Faucigny - M.Camara – M.Peythieu – M.Chibouni
 – M.Teixeira

Commission des Coupes :

GJBB – AJ Ville la Grand – Cluses Scionzier FC – GFA Rumilly Vallières – AS Ferney Voltaire

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Cluses Scionzier FC – FC La Filière - M.Chibouni

Trésorier :

AJ Ville la Grand – Centre Culturel Bosniaque

Commission d'Appel :

Arthaz

COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Secrétaire : Jacques LAGRANGE

Réunion du 06/05/2019

Publiée le 09/05/2019

- **DECISIONS**

MATCH n° 20642441

DOSSIER N° 419/50 : ANNEMASSE GAILLARD 3 – VETRAZ 1 – SENIORS D4 Poule B du 28/04/2019

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de VETRAZ concernant « le nombre d'équipiers supérieurs (l'équipe première ayant joué la veille) » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

La notion « d'équipiers supérieurs » ne peut être appliquée au cas de l'espèce, l'équipe d'ANNEMASSE GAILLARD 1 jouant la même journée de championnat (GFA RUMILLY VALLIERES 2 / ANNEMASSE GAILLARD 1 R3 Poule I 27/04/2019) ainsi que l'équipe d'ANNEMASSE GAILLARD 2 (AMPHION 2 / ANNEMASSE GAILLARD 2 D2 Poule A 28/04/2019).

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 21145630**DOSSIER N° 419/51 : ESCO 1 – DOUVAIN LOISIN 1 – U20 D2 Poule A du 27/04/2019****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de DOUVAIN LOISIN concernant le fait que « sont inscrit sur la feuille de match plus de 6 joueurs mutés » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation, il ressort que les joueurs:

MOUNIER Antoine, licence n°2546236695

DEME Babacar, licence n° 2546092662

DUVAL Mathieu, licence n° 2544004485

SERRANO Esteban, licence n° 2543731016

MONTABONNET Mathieu, licence n°2544345714

ATTIDZAH Karim, licence n° 2544037596

SUBILLEAU Tom, licence n° 2547247168

BACKORY Théo, licence n° 2545957772

Sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation ce qui n'est pas conforme à l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ESCO 1 pour en reporter le gain à l'équipe de DOUVAIN LOISIN 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 20641911**DOSSIER N° 419/52 : COMBLOUX 1 – BEAUMONT COLLONGES FC 2 – SENIOR D3 POULE A du 27/04/2019****INSTRUCTION :****Au fond :**

Considérant que l'arbitre n'a pu donner le coup d'envoi de la seconde période de la rencontre sus nommée au motif que le club de BEAUMONT COLLONGES FC 2 n'avait plus que 7 joueurs à présenter sur le terrain en début de seconde période.

Attendu que l'alinéa 3 de l'article 159 des RG FFF dispose qu'une équipe qui, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs est déclarée battue par pénalité

Décisions :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de BEAUMONT COLLONGES FC 2 pour en reporter le gain à l'équipe de COMBLOUX 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

Résultat :

COMBLOUX 1 : 3 pts

BEAUMONT COLLONGES 2 : - 1pt

COMBLOUX 1 : 3 buts

BEAUMONT COLLONGES 2: 0 but

MATCH n° 20642416**DOSSIER N° 419/53 : AMBILLY FJ 2 – FERNEY VOLTAIRE AS 1 – SENIOR D4 POULE B du 20/04/2019****INSTRUCTION :****En la forme :**

La réserve d'après match formulée par le club de FERNEY VOLTAIRE AS concernant le fait que « l'équipe d'AMBILLY s'est permis de sous classé des joueurs de l'équipe 2 et de l'équipe 1 afin de renforcer l'équipe 3 » le nombre d'équipiers supérieurs (l'équipe première ayant joué la veille) « est irrecevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

La réserve ne correspond à aucune disposition prévue par les Règlements Généraux. Il aurait pu éventuellement être fait état de la notion d'équipiers supérieurs, ce qui n'est pas le cas de l'espèce.

De plus, à titre subsidiaire, le club d'Ambilly ne possède pas d'équipe 3

Décisions :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n° 21383270**DOSSIER N° 419/54 : ALLINGES 1 – SEMNOZ VIEUGY 2 – COUPE U17 du 27/04/2019****En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club d'ALLINGES concernant « l'application de l'article 3-6-12 des RG du District qui dispose qu'il est interdit de faire jouer des joueurs U17 Ligue ayant participé aux 5 dernières rencontres de championnat Ligue précédant le match de coupe de District » est recevable en la forme conformément aux dispositions de l'article 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

De l'instruction de la réclamation il apparait que les joueurs :

DEMICHELIS Clément, licence n° 2545414391

BELLEVILLE Emilien, licence n° 2545446748

CLAVEL Théo, licence n° 2545363581

PAILLET Mathis, licence n° 2544611282

BLARY Matthieu, licence n° 2545881226

MARTINOD Thomas, licence n° 2544614979

BRUYAS Charly, licence n° 2544614892

Ont participé aux 5 dernières rencontres de championnat U17 Ligue R2 Poule C précédant le match de coupe de District sus nommé soit Chambéry Savoie Foot 2 / Semnoz Vieugy du 7 avril, Semnoz Vieugy / Nivollet du 30 mars, Semnoz Vieugy / Annemasse Gaillard du 23 mars, Aix 1 / Semnoz Vieugy du 17 mars et Semnoz Vieugy / Eybens du 10 mars.

Or aucun de ces joueurs n'a effectivement participé à la rencontre sus nommée, ce qui est conforme à l'article 3-6-12 des RG du District

Décision :

La Commission des Règlements valide le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

NOTE AUX CLUBS ENCORE QUALIFIES EN COUPE DE DISTRICT

La notion d'équipiers supérieurs à vocation à s'appliquer durant toute la Coupe de District

COMMISSION DE FORMATION

Président : Jean-Denis ROUX

- **Educateurs – Résultats des certifications**

Certification CFF3 le 1^{er} Mai 2019 à SILLINGY :

Ordre	NOM Prénom	Club	MSP PEDA	RAPPORT	CFF3
1	ALTAY Fatih	FC CHERAN	Non validé	Validé	Non validé
2	AREIAS Dylan	FC CESSY	Validé	Validé	Validé
3	BRUNETEAU Cyrille	ES ST JEOIRE LA TOUR	Validé	Validé	Validé
4	DEVILETTE Mattéo	SC MORZINE VA	Validé	Validé	Validé
5	HABASSI Adelle	CLUSES SCIONZIER FC	Validé	Validé	Validé
6	HAMMOUDI Mourad	ES VIRY	Non validé	Déjà validé	Non validé
7	MARTINS Yoann	AG BONS	Validé	Validé	Validé
8	MBAE Fahami	FC EVIAN	Non validé	Non validé	Non validé
9	MILANESE Alex	CLUSES SCIONZIER FC	Validé	Validé	Validé
10	RISO Marine	US VETRAZ	Validé	Validé	Validé
11	RYASCOFF David	CRAN OLYMPIQUE	Non validé	Déjà validé	Non validé
12	SCHURCH David	CS ST PIERRE EN FAUCIGNY	Non validé	Non validé	Non validé
13	SERAFINI Cyrille	FC THONES	Non validé	Validé	Non validé
14	SANCHEZ Jonathan	ES THYEZ	Validé	Déjà validé	Validé

COMMISSION DE DISCIPLINE

Réunion du lundi 6 mai 2019

Publié le jeudi 9 mai 2019

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Pierre BERNARD, Alain ROSSET, Denis MOUCHET, Jean Denis ROUX, Eric NICOLLAUD.

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

- **IMPORTANT**

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 27 Avril et jouant le 1 Mai purgeront leur automatique le 01 Mai et purgeront la suite de la sanction à compter du 13 Mai (se référer pour les sanctions définitives à Footclub).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le 1 Mai purgeront leur automatique le week-end du 04 Mai et purgeront la suite de la sanction à compter du 13 Mai (se référer pour les sanctions définitives à Footclub).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 04 Mai et jouant les 8, 9 ou 10 Mai purgeront leur automatique le 8, 9 ou 10 Mai et purgeront la suite de la sanction à compter du 20 Mai (se référer pour les sanctions définitives à Footclub).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge les 8, 9 ou 10 Mai purgeront leur automatique le week-end du 11 Mai et purgeront la suite de la sanction à compter du 21 Mai (se référer pour les sanctions définitives à Footclub).

- **COURRIER**

DECARROUX Vanessa :

Lu et noté.

- **CONVOICATIONS AUDITIONS**

Dossier n° 33 – 414/54041.1 :

Match n°21108445 du 24/03/2019 – U15 D2 – Poule A - AMPHION 1 – GJ BONS/BALLAISON 1

Sont convoqués le Lundi 13/05/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

LITZLER Enza

L'observateur d'arbitre :

WITINDI Matis

CSP AMPHION:

Le président ou son représentant
GILLAND Christian, éducateur
CORDIER Loïc, arbitre assistant
DONOT Robert, délégué
JAMALI Hosni, capitaine et son tuteur légal

Pour GJ BONS/BALLAISON :

Le président ou son représentant
DA SILVA Cédric, arbitre assistant
ARNAUD Aurélien, éducateur
VULLIEZ Elie, dirigeant
RADOVANOVIC Marko, capitaine et son tuteur légal
BERNARD Jeremy, joueur n°3 et son tuteur légal

Dossier n° 37 – 419/50255.2 :

Match n°20641912 du 28/04/2019 – Séniors D3 – Poule A -

C.A. BONNEVILLE – E.S.P. CLUSIENNE

Sont convoqués le mardi 28/05/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

BENDIA Houari

C.A. BONNEVILLE :

Le président ou son représentant
EL BALI Ibrahim, éducateur
GHOUAIBIA Ramzi, dirigeant
EL BALI Mohamed, capitaine
TOBAL Mohamed, arbitre assistant
ES SALHI Salah, délégué

E.S.P. CLUSIENNE :

Le président ou son représentant
HEDHIRI Choukri, éducateur
YAHIAOUI Faisal, dirigeant
DANLI Hakan, arbitre assistant
SOLTANI Mohamed, joueur n°7 et capitaine

Dossier n° 38 – 419/50323.2 :

Match n°20642046 du 28/04/2019 – Séniors D3 – Poule B -

A.S. ST GE-FER-CRO 2 – A.S.P. VILLAZ

Sont convoqués le mardi 28/05/2019 à 20 hrs.

L'arbitre :

GUERIN Luca

A.S. ST GE-FER-CRO 2 :

Le président ou son représentant
BLAISE Sylvain, éducateur
DIALLO Hamadoum, capitaine
COLIN Franck, arbitre assistant
JORGE Francisco, délégué
TATON Christophe, joueur n°1

A.S.P. VILLAZ :

Le président ou son représentant
BEVILLARD Yvonick, éducateur
BEVILLARD Jonathan, capitaine
TROIA Erasmo, arbitre assistant

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS :

Suite à la réforme des championnats « jeunes ligue » et des conséquences générées par le suivi générationnel, la saison 2019-2020 sera une année de transition.

Afin d'accompagner nos clubs qui seront promus, à pérenniser immédiatement leur niveau de pratique, la Commission Sportive a décidé de les accompagner afin qu'ils puissent s'adapter sans délais au niveau de pratique exigé. Ainsi pour la saison 2019-2020 ils pourront inscrire leur équipe 2 en D1 en remplacement de leur équipe promue pour la 1^{ère} phase de championnat (avec maintien ou pas à l'issue de cette phase), afin que la relève puisse pratiquer à un niveau permettant de se préparer à la ligue (bien sûr si ils le souhaitent). Cette décision aura pour conséquence d'entraîner 2 montées de moins de D2 en U15, 1 montée de moins pour les U17 et U20.

Cette mesure ne s'appliquera que pour cette saison de transition, les clubs montant les saisons suivantes ayant le temps de s'adapter au nouveau système.

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Dorénavant les courriers concernant le championnat JEUNES devront être envoyés à l'adresse suivante : district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr. *La boîte mail jeunes@hautesavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée définitivement.*

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.

Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

CHANGEMENTS D'HORAIRE OU DE LIEU :

La Commission rappelle à tous les clubs que les changements de lieu et /ou d'horaires doivent être validés par le club adverse et transmis à la commission pour le lundi précédent la rencontre à 16h.

Au-delà aucun changement ne sera accepté.

• **AMENDES F.M.I**

Malgré toutes les formations données depuis deux saisons pour la mise en place de la F.M.I. sur l'ensemble du foot à 11, la commission constate encore un grand nombre de défauts dans son utilisation, et tient à rappeler :

1 - la préparation des matchs doit être faite en semaine et pas juste avant les rencontres,

2 - **en cas de forfait, de matchs remis ou reportés, la FMI doit être utilisée. Un mail d'information est nécessaire pour prévenir mais ne suffit pas. Il incombe au club recevant de faire la FMI, même si c'est votre adversaire qui fait forfait.** Concernant la procédure, saisir l'arbitre central et les arbitres assistants, pour accéder à l'onglet : «Non joué - absence de l'équipe visiteuse ou recevante».

3 - en cas de problème, la feuille de match papier doit être accompagnée du document « CONSTAT D'ECHEC FMI » clairement rempli par le club (disponible sur le site du District).

4- **en cas de défaut pensez à nous envoyer la capture d'écran**

Constatant que certains clubs ne jouent pas toujours le jeu, la commission a donc décidé de systématiquement amender la non utilisation de la FMI et ce, dès la première journée de la saison 2018 / 2019 (sauf bien sûr en cas de problème technique ou de serveur avéré).

Les feuilles papiers sans le rapport FMI, les rapports incomplets ou illisibles, la non utilisation de la FMI en cas de forfait, report ou remise de match, sont donc amendés selon les règlements en vigueur cette saison.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension afin que la situation s'améliore.

- **CATEGORIE U20**

Responsables : Jean-Michel Baulmont

FORFAIT GENERAL

D1 ENTENTE PAYS DE CRUSEILLES
D3 AMPHION

INFO AUX CLUBS DE D3

Le calendrier de la phase 3 est en ligne

FEUILLES MANQUANTES

FC La Filière – Cran en D2 B

- **CATEGORIE U17**

Responsables : Jean-Michel Baulmont

FORFAIT GENERAL

CA BONNEVILLE D2 B

- **CATEGORIE U15**

Responsables : Jean-Michel Baulmont

Attention les matches remis du 5 mai sont reportés au mercredi 15 mai à 18h00.

SALEVE - REIGNIER se jouera le 22 mai à 18h00.

Les matchs en retard non programmés sont remis au printemps, soit les jours réservés aux matchs en retard soit en semaine pour les clubs voisins.

FORFAIT GENERAL

ANNEMASSE 4 D4 POULE A

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES :

D3 A HAUT RHONE ANNECY VX 2
D2 C DIVONNE 1 FILLINGES 1
D3 C MORZINE CHAMONIX
D3 E CRANVES SALES AMPHION 2
D4 C DOUVAIN 2 BONS BALLAISON2
D4 F SALEVES FORON
D4 G HAUT GIFFRE 2 AYZE VOUGY

Veuillez faire une feuille papier.

- **CATEGORIE U13**

Responsables : Emmanuel Dupré

MODIFICATION DE NIVEAU POUR LES EQUIPES

Gpt Club des Usses monte en D3 poule F
Meythet 1 descend en D4 poule D
Meythet 2 monte en D4 poule G
Seynod 3 descend en D5 poule E

POULE DE PRINTEMPS

Les compositions et les calendriers définitifs sont publiés sur le site, toutefois des ajouts d'équipes sont toujours

possible dans les poules avec exempt, la Commission a dû faire des choix et nous n'avons pas pu satisfaire tout le monde, notamment en D3. Nous vous remercions de votre compréhension.

Petit rappel concernant les matchs non joués avant la fin de la compétition (2 juin) les deux clubs se verront amendés de 20 € chacun.

RAPPEL AUX CLUBS :

Pour des raisons pratiques, désormais les résultats doivent être saisis au plus tard le dimanche à 20h.

Les feuilles de matchs U13 sont à envoyer sur la nouvelle boîte mail pour les feuilles de match

(feuillesdematches@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) Merci de votre compréhension.

ORGANIGRAMME DES POULES U13 POUR LA SAISON 2018 - 2019

Afin de s'adapter aux futures réformes de la catégorie U13 qui sont en cours de discussion pour 2019-2020, le nouvel organigramme sera le suivant :

Pour la saison 2018-2019 :

Niveau D1 - 1 poule de 10 clubs (avec priorité aux clubs ayant une équipe en ligue)
une équipe par club

Niveau D2 - 2 poules de 10
une équipe par club

Niveau D3 - 5 ou 6 poules de 10 en fonction des inscriptions

Niveau D4 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Niveau D5 - x poules de 8, 9 ou 10 en fonction des inscriptions

Attention, pour la phase de printemps les poules seront composées par la Commission en fonction des résultats de la phase d'automne, et non plus selon les souhaits des clubs.

La gestion des championnats U13 sera faite par **Emmanuel DUPRE**, responsable de cette catégorie au sein de la Commission des Jeunes.

Veillez noter ses coordonnées : 06 40 51 46 34

COMMISSION SPORTIVE

Président : Jean-Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS :

Jean-Michel BAULMONT

Nouvelle adresse mail : bjm.74@orange.fr

- **CATEGORIE SENIORS**

Responsable : M.CARUSO

COURRIERS ADRESSES AU DISTRICT :

Dorénavant les courriers concernant le championnat SENIORS devront être envoyés à l'adresse suivante :

district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

La boîte mail sportive@hautesavoie-paysdegex.fff.fr étant supprimée à compter du 1^{er} janvier 2019.

Utilisation de la **boîte mail officielle du club** exclusivement.

Ne pas oublier de mentionner : la catégorie concernée, la série et la poule, la date et les équipes en présence.
Aucun dossier ne sera traité si ces obligations requises ne sont pas respectées. Merci d'avance.

- **FEUILLES MANQUANTES + ABSENCE CONSTAT D'ECHEC FMI**

D3 poule B

ST JULIEN : Manque constat d'Echec et feuille de Match, retour avant le 10/05/2019.

COMMISSION TECHNIQUE

Co-Présidents : Michel POIRRIER - Laurent QUETSTROEY

- **DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)**

JOURNEE NATIONALE DES U7

Elle aura lieu le **samedi 25 mai 2019** à **Ville la Grand**

La fiche d'inscription a été envoyée à tous les responsables u7. Elle est également disponible sur le site du district en rubrique «Pratiques» puis «Foot Animation»

Les clubs participeront soit le matin, soit l'après-midi et dans la limite des places disponibles.

Afin que chaque club puisse participer, seuls les u7 sont invités à participer à la journée (nous verrons si des places disponibles permettront d'intégrer les u6, toujours en fonction des demandes et par ordre d'arrivée de la fiche d'inscription)

Le retour de la fiche d'inscription doit se faire par mail **UNIQUEMENT** (sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) pour le **lundi 13 mai**.

Horaires :

- **MATIN** : accueil de 8h15 à 8h45. Début des rencontres à 9h ; fin à 12h30

Clubs inscrits : COMPLET

Anney - Anney le Vieux - Arenthon - Beaumont Collonges - Bonne - Chavanod - Chéran - Combloux - Cranves-Sales - Douvaine-Loisin - Epagny - Gavot - GFA - La Filière - Marin - Marnaz - Morzine - Neydens - Reignier - Sauverny - Semine - Sillingy - Thônes - Ville la Grand - Vuache

- **APRES-MIDI** : accueil de 13h45 à 14h15. Début des rencontres à 14h30 ; fin à 18h

Clubs inscrits :

Bons - Cernex – Cessy-Gex - Chamonix - Chilly – Cluses FC – Cluses Sc. – Cornier – Cruseilles - Divonne – Fillinges – Foot Sud Gessien - Ht Giffre – La Balme de Sillingy – Le Lyaud – Marignier – Poisy – St Pierre - Thonon AS – Vallée Verte - Viuz en Sallaz - Vougy

FESTI FOOT

Il est possible pour les clubs de faire part de leur choix quant à la ½ journée de participation (matin ou après-midi) dans la limite des places disponibles (mail à l'adresse sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr uniquement).

Une fois les répartitions effectuées ci-dessous, il reviendra aux clubs de s'arranger entre eux pour inverser leur ½ journée de présence (avec un club ayant les mêmes effectifs)

Pour rappel, seuls les u9 (2ème année) sont invités à participer aux Festi-Foot.

Organisation :

Matin : Accueil de 9h à 9h20 - Fin à 12h

Après-midi : Accueil de 13h à 13h20 - Fin à 16h

11.05 : Chavanod

Equipes invitées le matin (24)

Annecy (4) - Chavanod (6) - Chéran (2) – Cran (2) – Foot Sud 74 (3) – GFA (7)

Equipes invitées l'après-midi (23)

Annecy le Vieux (4) – Lac Bleu (4) – Marcellaz (1) – Poisy (4) – Semnoz-Vieugy (5) – Seynod (5)

1.06 : Thonon (**date de report à confirmer**)

Equipes invitées le matin (25)

Anthy-Margencel (2) – Brevon (1) – Gavot (3) – Lemman (1) – Lyaud (2) – Morzine (4) – Sciez (2) – St Cergues (2) – Thonon (3) – Vacheresse (2) – Veigy (3)

Equipes invitées l'après-midi (26)

Allinges (3) – Amphion (3) – Ballaison (1) – Bons (3) – Douvaine (4) – Marin (5) – Perrignier (2) – Thonon Evian (5)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**U7****Journée du 16 mars**

Bonneville

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF

Annecy le Vieux – Frangy - Cruseilles

Journée du 23 mars

Ht Giffre Ayse St Julien

Journée du 06 avril

Sillingy Haut Rhône Fillinges Allinges

U9**Journée du 16 mars**

Léman 1

Feuilles de match en envoi groupé ou en format non PDF

Vieugy – Marnaz - Sciez - Meythet – Chavanod – Margencel – Argonay – Chilly – Foron – Evires -Bons

Journée du 23 mars

Prevessin 2 Ht Giffre 1 - Bonneville 1 – Léman 2 – Thonon Evian 8 Ballaison 1 - Anthy Margencel 1

Journée du 30 mars

Annemasse Gaillard 9 - Viuz 1 - Haut Rhône 3 - GFA 10 - Annecy 1 - Léman 1 – Léman 2 - Marin 1 – Bonneville 3
Bonneville 3 – Amancy 4 – Ayze 1

Journée du 06 avril

Aravis1 Pers Jussy1 Ville la Grand AG1Arthaz1 St Julien1 Przvevessin1 Vuache1 Challex2 Foot Sud Gessien3 Amancy4
Amancy7 Ayze 1

COMMISSION DES COUPES

Président : Pierre BERNARD

- **COUPES DE DISTRICT**

La Commission remercie toutes les personnes qui ont participé aux tirages des Coupes le 30 avril, en présence de notre partenaire **LE CREDIT MUTUEL**, qui a remis les jeux de maillots aux équipes Seniors et Seniors Féminines.

Ce week-end place aux matchs des ¼ de finales U17 et U15 1^{er} et 2^{ème} Niveaux.

Inversion ou terrain de repli obligatoire en cas de mauvais temps.

COMMISSION FÉMININE

Présidente : Claude GRANGE

- **PRATIQUE**

SAMEDI 25 MAI 2019

La fête du Football Féminin sera organisée le **Samedi 25 mai** à Cornier.

Le Thème choisi sera « **SOUTIEN AUX BLEUES** »

Equipes inscrites à ce jour :

U9F: Chilly, GFA, PAFF, Ambilly, Cluses, Thonon, Sillingy, Vallée Verte, Haut Rhône, Lac Bleu, Fillinges/St Jeoire et Cheran (Plateau complet)

U11F: GFA, PAFF, Ambilly, Beaumont/Collonges, Cluses, Vallée Verte, Lac Bleu et Cheran (Reste 4 places)

U15F: Chilly, Pers Jussy, PAFF, Sillingy, Ambilly, Cluses, USAV, Lanfonnet, Morzine et Cheran (Plateau Complet)

U18F: Sillingy, Ambilly, Cluses, Lanfonnet et Magland (Reste 5 places)

- **MATCH du weekend end du 4 et 5/05/2019**

U18F Poule Haute

Oyonnax – Pers Jussy se jouera le samedi 1 juin

U15F D2 Poule Basse

Viuz – Thônes (en attente de feuille de match + constat d'échec)

Morzine – Sillingy 2 (en attente de feuille de match + constat d'échec)

- **PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL FEMININ**

PPF U12F et 13F

Ci-dessous la liste des joueuses retenues pour participer au Tournoi Franco-Suisse U13F qui se déroulera le **samedi 8 juin à Martigny (Suisse)**.

1-	BOULESTIN Eva	ES Chilly
2-	CHAUMONT Julie	Ayze
3-	CADOUX Marie	As lac bleu
4-	COISPLET DANAELE	USAV
5-	DELESSERT Maïa	ES LANFONNET
6-	DAOUDI Ivanka	USAV
7-	DESJARDINS ELLA	ES SEYNOD

8-	DERUDET Anaëlle	Sud Gessien
9-	EL MAHSSINI MAÏSSA	Annemasse/Gaillard
10-	GARCIA dorine	AS MARIN
11-	GUICHARD Heidi	Passy Mont Blanc
12-	GUILLEMOT Cléo	CS Veigy
13-	HANRIOT Alycia	AS Sillingy
14-	KHADICH Wafa	ES Seynod
15-	KISMOUNE Amel	US Annemasse Gaillard
16-	MACEL Lucie	AS-MARIN
17-	PERILLAT Agathe	F2C Chéran
18-	PERNOUD NOEMIE	AS-NEYDENS
19-	RADOJEVIC Vanessa	TES
20-	RODRIGUES Léana	ES Seynod
21-	TISSOT Camille	Annecy le vieux
22-	VIGNOT KLARA	FC Annecy
23-	MOULIN Jade	Vetraz

PPF U15F

Ci-dessous la liste des joueuses retenues pour participer au Tournoi Franco-Suisse U13F qui se déroulera le **samedi 8 juin à Martigny (Suisse)**.

1-	SAGE Maelle	Pers Jussy
2-	COISPLET Dorine	Annecy le vieux
3-	DELZANT Médéa	Annecy
4-	GAILLARD Ninon	Annecy le vieux
5-	GATTO Angela	Passy Mont Blanc
6-	LITZER Enza	Thonon Evian
7-	MARIOTTI Célia	St Jeoire
8-	VERGNAUD Margot	Marignier
9-	CAREIRA Chloé	Ambilly féminin
10-	GONNET Ornella	Ville la Grand
11-	KEMAJOU Anaïs	Ambilly féminin
12-	MOLINARI Chiara	Ambilly Féminin
13-	BARIZZA Emma	Douvaine
14-	PEREZ Lola	St Pierre
15-	SARRET Lola	Cheran
16-	VACHERAND Margaux	Annemasse/Gaillard

PPF U17F

Ci-dessous la liste des joueuses retenues pour participer au triangulaire interdistrict qui se déroulera le **Dimanche 2 juin à Péronnas (01)**.

1-	MANIGLIER Mathilde	Annecy
2-	VATINET Fanny	ESCO
3-	AMELINE Nina	Ambilly féminin
4-	BRAZ Sarah	Chilly
5-	JULLIARD MAELY	Ambilly féminin
6-	LEAL Kelia	Ambilly féminin
7-	PARIS Solène	Annecy le vieux
8-	AMPRIMO Emma	Ambilly féminin
9-	BOUVIER Océane	Cheran
10-	EL MAHSSINI Mejda	Ambilly féminin
11-	GREMION Estelle	Ayze
12-	MORGENSTERN Emma	ESCO
13-	RAPHIN Emmy	Ambilly féminin
14-	ROBALO Léna	Chilly
15-	LAHOUIEL Jade	Ambilly féminin
16-	VILA Cora	Ambilly féminin

COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

- **CONVOICATIONS**

DOSSIER D'APPEL N° 12/2018-2019 :

Appel du club d'ARTHAZ Sports et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX d'une décision de la Commission des Règlements.

Match n°21393608 du 14/04/2019 – Coupe Féminines Seniors – ARTHAZ Sports 1 – E.S.C. OLYMPIQUE 1

Ce dossier sera étudié le jeudi 16 mai 2019 à 19h00 au siège du District 4 rue des Verchères 74100 VILLE LA GRAND

Personnes convoquées :

- Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant

Pour le club d'ARTHAZ Sports :

- M. le Président ou son représentant
- M. SERMONDADE Damien : Signataire de l'appel
- M. GENTILE Eric : Educateur
- M. CURSAT Hervé : Dirigeant

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la LRAF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci.

DOSSIER D'APPEL N° 13/2018-2019 :

Appel du club de SAINT-JEOIRE / LA TOUR et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX d'une décision de la Commission des Règlements.

Match n°20641640 du 07/04/2019 – Senior D2 – Poule A : ST JEOIRE/LA TOUR 1 – MARGENCEL 1

Ce dossier sera étudié le jeudi 16 mai 2019 à 19 h 45 au siège du District 4 rue des Verchères 74100 VILLE LA GRAND

Personnes convoquées :

- Le Président de la Commission des Règlements ou son représentant

Pour le club de SAINT JEOIRE / LA TOUR :

- M. le Président ou son représentant
- M. STAROPOLI Arnaud : Signataire de l'appel accompagné d'un dirigeant de son choix

Pour le club de MARGENCEL :

- M. le Président ou son représentant
- M. LEVRAY Maurice : Signataire de l'appel

La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la LRAF.

Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.

Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci.

Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les événements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.